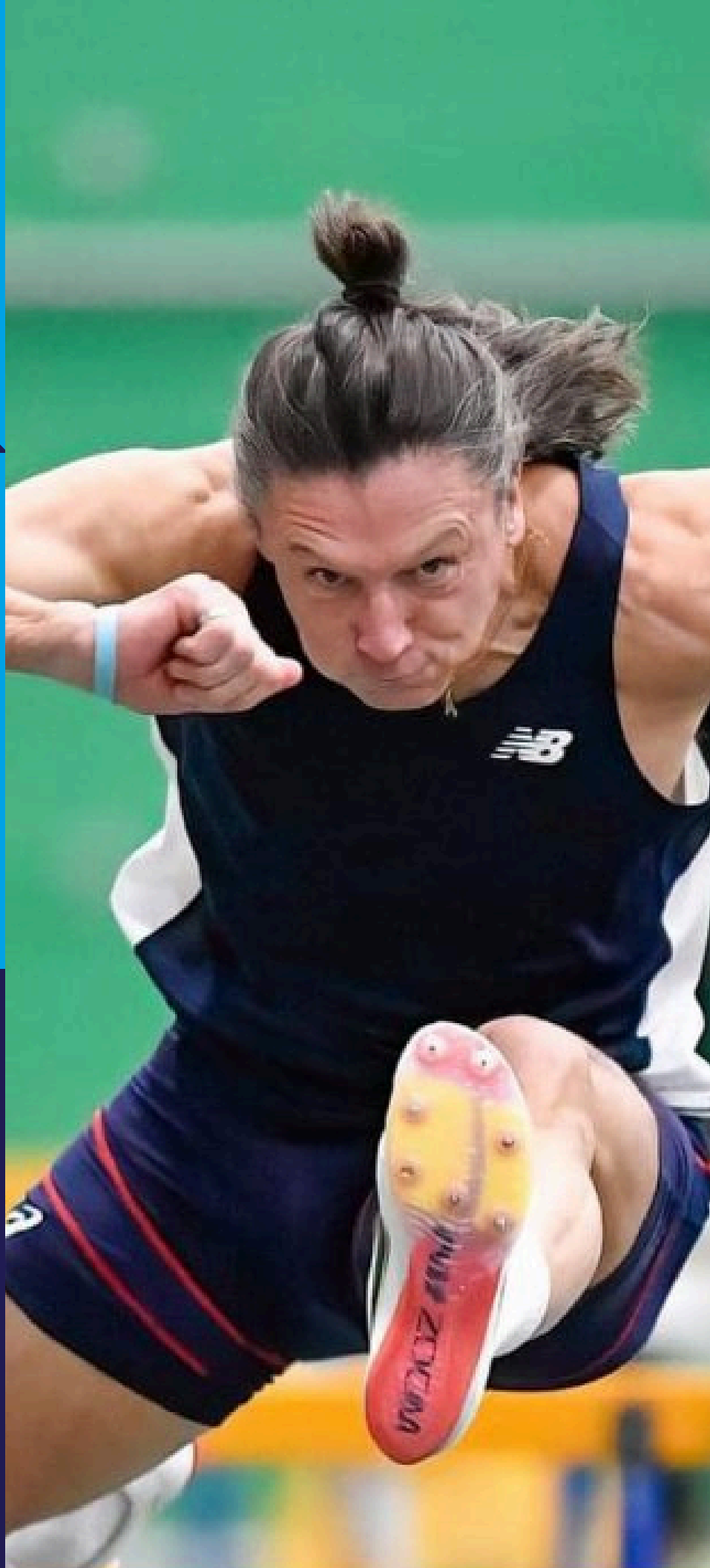
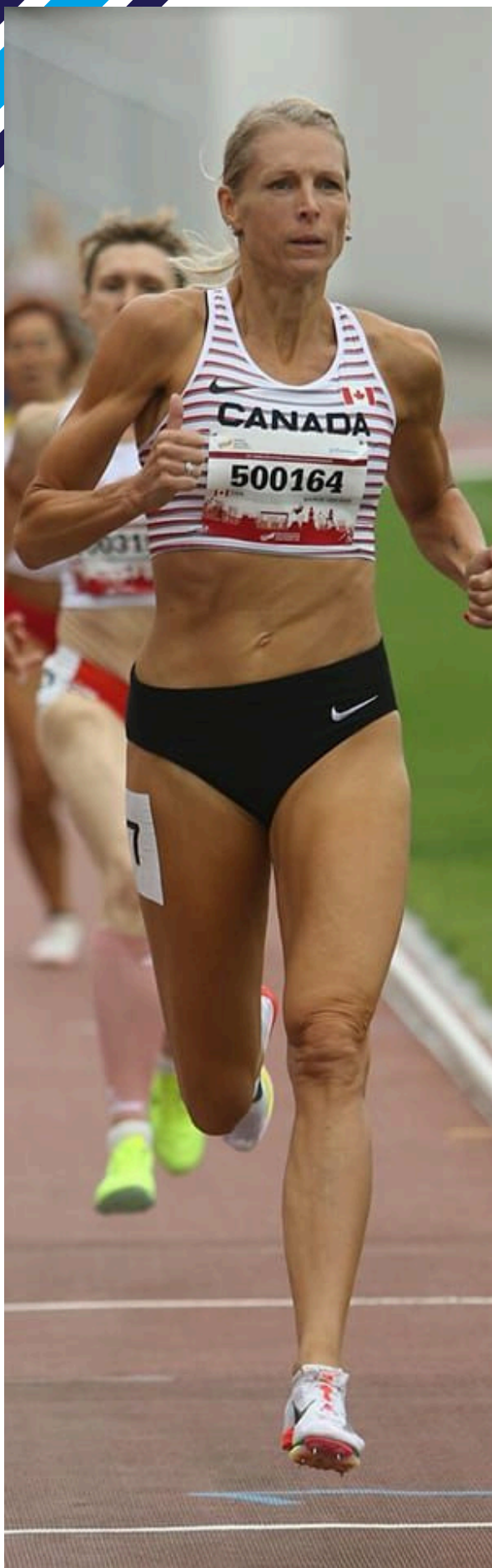


# COMITÉ DES MAÎTRES

MANDAT ET  
INFORMATIONS





## LE MANDAT

Le mandat du comité permanent des maîtres du Québec consiste à promouvoir et reconnaître la participation, le plaisir et la camaraderie de tous les athlètes maîtres du Québec (hommes et femmes de 35 ans et plus). Il couvre normalement les points suivants :

- Appuyer les objectifs d'AQ;
- S'assurer que la planification stratégique d'AQ et sa mise en œuvre intègrent les besoins relatifs aux maîtres;
- Développer un plan d'action découlant entre autres, de la planification stratégique d'AQ et des besoins des maîtres;
- Assurer la liaison avec AQ en lien avec :
  - le calendrier des compétitions;
  - les athlètes maîtres, leurs avis, les communications etc...
- Soutenir la tenue de championnats favorisant la participation des maîtres selon leur besoin;
- Proposer à AQ divers points d'amélioration des aspects relatifs aux maîtres basés sur les commentaires des athlètes, les sondages d'opinion;
- Encourager la reconnaissance des performances des maîtres pour toutes les épreuves au moyen des divers moyens de communications;
- Favoriser la tenue de compétitions;
- Fournir du matériel relatif aux maîtres à publier sur les sites et médias sociaux d'AQ;
- Recommander la nomination des athlètes maîtres au Gala Athletàs;
- S'assurer que le guide opérationnel reflète les exigences et les mises à jour de WMA en ce qui concerne les maîtres.

Le mandat du comité vise autant les athlètes maîtres intéressés à participer aux épreuves d'athlétisme régionales, provinciales, nationales et mondiales ainsi que les courses sur route, en sentier ou cross-country.

# RÔLE ET RESPONSABILITÉS

## Composition du comité :

Le comité se compose de 5 membres en plus du directeur développement sportif à titre de représentant d'AQ. Ce directeur est invité à nos rencontres et peut ou pas assister aux rencontres et son rôle est d'assurer que les activités du comité sont alignées sur les objectifs d'AQ. D'autres participants d'AQ peuvent se joindre ponctuellement au comité.

Le président de ce comité est le directeur provincial des athlètes maîtres du Québec qui est nommé par AQ et représente également AQ au conseil d'administration des maîtres canadiens en athlétisme (MCA).

Ce comité est largement autonome et fonctionne généralement sur une base consensuelle lors des réunions tout en s'alignant sur les objectifs d'AQ et les besoins des athlètes.

Les personnes qui siégeront au comité des maîtres comme bénévole soumettent leur candidature lors d'un affichage par AQ.

## Durée du mandat :

Il est proposé des mandats de 2 ans, avec la moitié des membres à renouveler à chaque 2 ans afin d'assurer une continuité des activités du comité.

## Autres ressources :

Le comité des maîtres, étant un sous-comité d'AQ, peut utiliser les ressources disponibles d'AQ en collaboration et en consultation avec AQ.

## Domaines particuliers de responsabilité :

- Il y aura une rencontre virtuelle selon les besoins, mais au minimum 4 fois par année;
- Un compte-rendu de chaque réunion est rédigé et distribué à chaque membre du comité et au directeur développement sportif;
- Le comité prend des décisions et des mesures dans les limites des politiques, procédures, règles et règlements opérationnels d'AQ





# ATHLÉTISME QUÉBEC

